

## La Juridiction unifiée du brevet Bientôt?

*Journée de jurisprudence Brevets*  
FNDE ASPI • 24 novembre 2020

Pierre Véron

Président d'honneur de l'EPLAW (*European Patent Lawyers Association*)  
Membre du groupe d'experts de la Juridiction unifiée du brevet  
Membre du comité de rédaction du règlement de procédure de la JUB



[La JUB: bientôt ?](#)

## Deux évènements importants en 2020

- La décision du 20 mars 2020 du *Bundesverfassungsgericht* d'annuler la loi allemande de ratification de l'Accord du 19 février 2013 relatif à une Juridiction unifiée du brevet (JUB)
- La décision politique du gouvernement du Royaume-Uni de retirer la ratification britannique de l'Accord JUB

2

La JUB: bientôt ?

## Ratification allemande



- Il ne manque plus que la ratification de l'Allemagne pour que l'Accord JUB entre en vigueur
- Le parlement allemand avait approuvé en mars 2017 la loi de ratification, mais cette loi a été jugée contraire à la « *Loi fondamentale* », la constitution allemande, par la cour constitutionnelle allemande, le *Bundesverfassungsgericht* (BVerfG)
- Une nouvelle loi de ratification par l'Allemagne est attendue d'ici fin 2020

3

La JUB: bientôt ?

## Le *Bundesverfassungsgericht*



La cour constitutionnelle fédérale allemande assure le respect de la loi fondamentale, la constitution de la république fédérale allemande.

4

La JUB: bientôt ?

## La décision du 20 mars 2020 du *Bundesverfassungsgericht*

- Innovation juridique: pour la première fois le BVerfG accepte la réclamation d'un particulier pour un grief de défaut de majorité qualifiée
- Sur le fond, le BVerfG estime que la loi de ratification a été adoptée anticonstitutionnellement : elle aurait dû être adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des membres du *Bundestag* parce que le transfert de pouvoirs juridictionnels des tribunaux allemands à la Juridiction unifiée du brevet constituait un transfert équivalent à un transfert à l'Union européenne, requérant, à ce titre, pour son adoption par le parlement allemand, une majorité qualifiée

5

La JUB: bientôt ?

## Les arguments rejetés explicitement par la décision du 20 mars 2020

- La nomination des juges ne respecterait pas les normes constitutionnelles allemandes
- Le règlement de procédure pourrait être adopté selon une procédure insuffisamment démocratique
- La limitation du remboursement des frais par le perdant au gagnant violerait les normes constitutionnelles allemandes
- La violation alléguée du droit de l'Union européenne par l'Accord JUB: elle ne constitue pas un grief recevable devant le BVerfG

6

La JUB: bientôt ?

1/3

## Une porte entrouverte à un nouveau recours?

Dans un considérant annexe (§ 166), le BVerfG, spontanément, a indiqué , spontanément, qu'il ne se prononcerait pas, dans cette décision, sur le point de savoir si la suprématie inconditionnelle du droit de l'Union européenne, prévue par l'article 20 de l'Accord JUB, serait contraire aux articles 20 (1) et (2), pris en combinaison avec l'article 79, de la Loi fondamentale allemande

7

La JUB: bientôt ?

2/3

## Une porte entrouverte à un nouveau recours?

Selon sa jurisprudence, le BVerfG se réserve le droit d'empêcher l'application du droit de l'Union européenne, s'il aboutit à des résultats contraires aux principes essentiels de la Loi fondamentale allemande

Ainsi a-t-il décidé, le 2 mai 2020, d'ignorer comme nulle et non avenue une réponse à une question préjudicielle que lui avait faite la Cour de justice de l'Union européenne, et décider que certaines mesures adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) étaient dépourvues de justification

8

3/3

## Une porte entrouverte à un nouveau recours?

En résumé, la question évoquée par le BVerfG est de savoir si l'article 20 de cet accord (« *La Juridiction applique le droit de l'Union dans son intégralité et respecte sa primauté* ») aboutirait à empêcher des recours constitutionnels en Allemagne contre des décisions de la Juridiction unifiée du brevet

9

## Nouvelle ratification allemande

- Le *Bundesrat* l'a votée à l'unanimité, avec le quorum requis
- Le *Bundestag* devrait faire de même d'ici fin 2020, de sorte que la ratification allemande peut être espérée pour début 2021

10

## Horizon 2021

- Début 2021: ratification allemande de l'Accord JUB
- Début 2021: ratification par l'Allemagne et l'Autriche du protocole sur la phase d'application provisoire (durée 12 mois)
- Printemps 2022: entrée en activité de la JUB

11

## Retrait de la ratification britannique

Le 26 avril 2018, le Royaume-Uni avait ratifié l'Accord JUB, acceptant ainsi les articles 20 et suivants sur la primauté du droit de l'Union européenne et sur le rôle de la Cour de justice de l'Union

Mais, le 20 juillet 2020, il a décidé de retirer cette ratification: « *Participer à une juridiction qui applique le droit de l'Union européenne et qui doit respecter les décisions de la CJUE serait incompatible avec le but du gouvernement britannique de faire du Royaume-Uni une nation indépendante qui décide de son propre avenir* »



12

1/2

## Conséquences du retrait de la ratification britannique

- Pour entrer en vigueur, l'Accord JUB doit être ratifié par 13 États membres dont les trois États membres plus gros déposants (l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, remplacé par l'Italie)
- À ce jour, 16 États membres, dont la France et l'Italie ont ratifié l'Accord JUB
- Il ne manque plus que la ratification par l'Allemagne

13

2/2

## Conséquences du retrait de la ratification britannique

- Attractivité de la Juridiction unifiée du brevet sans le Royaume-Uni
- Sort de la section de Londres de la division centrale?
- Droit d'accès des avocats anglais à la Juridiction unifiée du brevet

14

Pierre Véron

Merci



[pierre.veron@veron.com](mailto:pierre.veron@veron.com)

15